

1948. Le Comité, au moyen d'un questionnaire envoyé à des groupes-échantillon de chaque province, a obtenu des opinions sur les instituteurs et la profession d'instituteur de la part d'une tranche représentative d'instituteurs et d'industriels. Soixante pour cent des 4,920 personnes consultées ont répondu et s'accordent à déclarer que 1° les traitements et les pensions des instituteurs doivent être sensiblement augmentés; 2° les conditions de vie et de travail, dans la mesure où elles intéressent le logement, l'immeuble scolaire, l'outillage scolaire, le nombre d'heures d'enseignement et d'autres facteurs, doivent être améliorées; 3° les personnes admises comme candidats à la profession d'instituteur doivent posséder une meilleure instruction générale, une bonne réputation, une personnalité acceptable et une intelligence supérieure à la moyenne; 4° des élèves choisis devraient bénéficier de bourses d'études et d'une aide financière sous d'autres formes. Un comité a été nommé en vue d'instaurer un programme destiné à mettre en œuvre les recommandations du rapport.

Autres tendances.—Les moyens audi-visuels sont de plus en plus en faveur dans l'enseignement au Canada. Les projecteurs, les films et les récepteurs de T.S.F. qu'achètent les circonscriptions scolaires et les bibliothèques provinciales centrales en sont un indice révélateur. Des cours sur les moyens audi-visuels ont été donnés à Toronto et à Victoria pendant l'été de 1947; une attention spéciale a été accordée à la technique de leur choix, de leur évaluation et de leur utilisation. La Société Radio-Canada ainsi qu'un certain nombre de postes locaux collaborent avec le Conseil consultatif national des émissions radiophoniques scolaires et avec les ministères provinciaux de l'Instruction publique à la production et à la préparation de programmes scolaires propres à la radiodiffusion. (Voir aussi p. 352.)

L'un des objets principaux de l'enseignement est la formation de bons citoyens. Aussi les ministères de l'Instruction publique en ont-ils tenu compte dans la préparation des cours. L'arrivée de milliers d'immigrés au pays ayant créé des problèmes d'éducation post-scolaire et d'assimilation, les commissions scolaires locales et les ministères provinciaux ont pris des dispositions spéciales pour les résoudre, ordinairement avec la collaboration active de nombreux organismes bénévoles. Une société de ce genre, connue sous le nom de Conseil canadien de la citoyenneté, stimule l'intérêt national en ce qui concerne la formation de bons citoyens, aide à la production de brochures et à l'échange de renseignements.

On s'est intéressé davantage à l'examen et à l'amélioration des programmes d'études en général, comme le témoignent en certains cas la nomination d'un directeur permanent du programme d'études ou, en d'autres, l'intervention de comités du programme d'études.

Associations d'éducation.—Il existe plusieurs associations dont le but est de favoriser diverses initiatives dans le domaine de l'Instruction publique. On peut citer entre autres l'Association canadienne d'éducation, la Fédération canadienne des instituteurs et la Fédération familiale et scolaire du Canada.

L'Association canadienne d'éducation est une association interprovinciale des autorités en éducation, soutenue financièrement par les ministères de l'Instruction publique des neuf provinces du Canada et de Terre-Neuve. En plus de l'aide ministérielle, l'Association canadienne d'éducation reçoit des subventions d'un nombre appréciable de commissions scolaires urbaines dans tout le Canada. Elle